

OP Bruxelles Est
Boulevard Brand Withlock, 87 à 1200 Woluwé Saint Lambert
Tél 02-268.17.77 leleman@op.be

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE DU 17.10.2022

ACP LE LEMAN
Avenue Henri Dunant 4 à 1140 Evere
BCE : 0850.133.734

Mise en place du bureau et vérification des quotités

Avec 41 propriétaires présents ou représentés sur 70 et 62.700 quotités sur 99700.

L'Assemblée Générale statutaire est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, repris dans la convocation. Les décisions sont prises conformément aux dispositions légales et aux statuts de l'Association des Copropriétaires. L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend les décisions actées ci-après.

1) Mise en place du bureau et vérification des quotités

2-3) Constitution du Bureau – Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'Assemblée

Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

Monsieur [REDACTED] est nommé Président de séance à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Madame [REDACTED] est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

3) Rapport de gestion du Conseil de Copropriété (2021)

Le rapport de gestion du Conseil de copropriété est lu en Assemblée Générale.

Le rapport est annexé au PV.

4) Approbation des comptes clôturés au 31.12.2019, 31.12.2020 et 31.12.2021

Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

a) Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes

Le rapport du Commissaire aux Comptes est lu en Assemblée Générale.

Le rapport est annexé au PV.

b) Approbation des comptes

Les comptes ont été vérifiés par Mme [REDACTED]

Bilan clôturé au 31.12.2019

ACP LE LEMAN (06D)		Date	31/12/19
Avenue Henri Dunant 4		Page	1
1140 BRUXELLES		Période	5
BCE: 0850.133.734		Devise	EUR
		Dern.op.	20822
Nucéro	Libellé	Actif	Passif
100000	FONDS DE ROULEMENT	0.00	24789.35
160000	FONDS DE RESERVE	0.00	30812.90
160100	INDEMN. EMER. / DEMEN.	0.00	5625.00
160300	FONDS DE RESERVE "ASCENSOR"	0.00	1785.72
173720	EMPRUNT TERRASSES	133476.95	0.00
190000	GENERAL COPROPRIETE	0.00	69.26
241001	STOCK TELECOMMANDES	63.60	0.00
241002	STOCK CLES	1072.30	0.00
410100	PROPRIETAIRES	40674.22	0.00
423000	EMPRUNT BELFUS	0.00	133476.95
440000	FOURNISSEURS	0.00	24344.69
492012	SIN. NIS/4906	1000.00	0.00
492013	SIN. NIS/5067	263.39	0.00
499001	ANCIENS PROPRIETAIRES	389.54	0.00
499005	FACT. TRAV. COUV. PAR EMPRUNT	28136.10	0.00
499900	ARRONDIS	0.45	0.00
550000	C.E. BE20 0882 2463 8756	69.96	0.00
551000	C.C. BE20 3682 2998 9956	16270.37	0.00
701000	ACOMPTES FONDS DE ROULEMENT	0.00	139999.76
709000	RBT ACOMPTES FONDS ROULEMENT	139999.76	0.00
750000	INTERETS BANCAIRES	0.00	172.01
760000	Produits exceptionnels	0.00	350.00
770000	LOYER	60.00	0.00
	Totaux :	361425.64	361425.64

Imprimé le 04/06/20 à 11:29:27

Bilan clôturé au 31.12.2020

Bilan après répartition au 31/12/2020

ACTIF		PASSIF	
173 - Etablissements de crédit - 67-09	133 524.95	100 - Fonds de roulement général	24 789.35
311 - Stocks cotés	882.30	14 - Résultat exercice	65.51
4100 - Acompte de fonds de réserve appelé	-1 780.26	160000 - Fonds de réserve général	78 890.92
4101 - Acompte de fonds de roulement appelé	42 995.70	160100 - Indemnités emm./démén.	5 375.00
43 - Dettes financières	6 040.00	160300 - Fonds de réserve Ascenseur	1 785.72
492001 - Loyers parking	60.00	423 - Etablissements de crédit - 67-09	115 313.75
499001 - D0 par anciens propriétaires	1 043.60	440 - Fournisseurs	38 630.78
499005 - Fact. trav. couv. par emprunt	28 136.10	491002 - Produits exceptionnels à reporter	419.26
4991 - Arrondis débiteurs	612.91	499 - Divers	426.70
499600 - Frais couverts par l'assurance	3 657.00		
499612 - Sin. 4906	1 000.00		
499613 - Sin. 5067	263.39		
499614 - Sin. 274	1 458.82		
499616 - Sinistré 024	326.70		
499617 - Sinistré	326.70		
550 - Compte vue Réserve	69.05		
GKCCBE88 BE20 0882 2463 8756	69.05		
551 - Compte vue Roulement	47 080.03		
GKCCBE88 BE20 0682 2998 9956	47 080.03		
265 696.99		265 696.99	

Le bilan provisoire clôturé au 31.12.2021 n'est pas encore disponible car est sujet à quelques dernières modifications.

« La Commissaire aux Comptes souhaite que dans le PV de l'AGS de ce 17/10/2022, il soit acté que :

En ce qui concerne la résidence « LE LEMAN » le ou la Commissaire aux Comptes reçoit une « Acces Card » afin de pouvoir consulter les comptes bancaires. »

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :				
Approbation des comptes arrêtés au 01.01.2019 et 31.12.2019	Votes POUR :	55.200 sur 58.050	(vote 1)	<u>Résolution acceptée</u>
Approbation des comptes arrêtés au 01.01.2020 et 31.12.2020	Votes POUR :	47.250 sur 51.700	(vote 2)	<u>Résolution acceptée</u>
Approbation des comptes arrêtés au 01.01.2021 et 31.12.2021	Votes POUR :	12.300 sur 43.600	(vote 3)	<u>Résolution rejetée</u>

5) Décharges et Quitus

Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :				
Décharge Conseil de Copropriété durant le mandat 2019	Votes POUR :	58.200 sur 58.200	(vote 4)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge au Commissaire aux comptes durant le mandat 2019	Votes POUR :	58.200 sur 58.200	(vote 5)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge au Syndic durant le mandat 2019	Votes POUR :	56.550 sur 56.550	(vote 6)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge Conseil de Copropriété durant le mandat 2020	Votes POUR :	56.700 sur 58.200	(vote 7)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge au Commissaire aux comptes durant le mandat 2020	Votes POUR :	56.700 sur 58.200	(vote 8)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge au Syndic durant le mandat 2020	Votes POUR :	50.200 sur 51.700	(vote 9)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge Conseil de Copropriété durant le mandat 2021	Votes POUR :	37.200 sur 55.300	(vote 10)	<u>Résolution acceptée</u>
Décharge au Commissaire aux comptes durant le mandat 2021	Votes POUR :	4550 sur 53.850	(vote 11)	<u>Résolution rejetée</u>
Décharge au Syndic durant le mandat 2021	Votes POUR :	7500 sur 58.150	(vote 12)	<u>Résolution rejetée</u>

6) Nominations statutaires

Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

a) Proposition de nomination du Conseil de Copropriété

Les personnes suivantes ont présenté leur candidature lors de la séance:

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale nomme comme Conseil de Copropriété :				
Monsieur [REDACTED]	Votes POUR :	62.700 sur 62.700	(vote 13)	<u>Résolution acceptée</u>
Mme [REDACTED]	Votes POUR :	61.050 sur 62.700	(vote 14)	<u>Résolution acceptée</u>
M [REDACTED]	Votes POUR :	45.200 sur 56.450	(vote 15)	<u>Résolution acceptée</u>

b) Proposition de nomination des Commissaires aux comptes

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes :				
Mme [REDACTED]	Votes POUR :	58.400 sur 61.150	(vote 19)	<u>Résolution acceptée</u>

c) Proposition de renouvellement du mandat du Syndic

Le syndic fait état de la fusion/acquisition entre 7 Syndic Sprl et l'Office des Propriétaires

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale reconduit le mandat de :				
OP - 7 Syndic	Votes POUR :	43.200 sur 55.250	(vote 20)	<u>Résolution acceptée</u>

7) Travaux à réaliser et financement, présentation des devis et vote.

a) Statut sur le permis d'environnement

b) Volets en façade avant : accord de principe

A la demande de certains copropriétaires, il est demandé de passer au vote la résolution « de principe » relative à l'installation de volets en façade avant. L'installation de ces volets devra faire l'objet d'une demande préalable au service urbanisme de la commune et ce, de manière privative et individuelle.

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :				
Accord de principe sur l'installation de volets avant	Votes POUR :	27.800 sur 55.200	(vote 21)	<u>Résolution rejetée</u>

c) Mise en peinture des portes de garages fermés

A la demande de certains copropriétaires, il est demandé de passer au vote la résolution « de principe » relative à la mise en peinture des portes de garage fermés. Le syndic centralisera la mise en peinture collective selon les conditions suivantes :

Pour les propriétaires qui ne participent pas à l'offre collective, une date limite d'exécution avec cahier des charges sera fixée. Passé cette date, le syndic fera exécuter le travail

En cas de décision globale (toutes les portes avec facturation privative)

Le budget pour la remise en peinture d'une porte (ponçage et mise en peinture) s'élève à 295.00 € htva

En cas de décision Individuelle

Le budget pour la remise en peinture d'une porte (ponçage et mise en peinture) s'élève à 350.00 € htva

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :			
Résolution concernant la mise en peinture des portes de garage extérieures	Votes POUR :	13.950 sur 49.200	(vote 22) Résolution rejetée

d) Installation de caméras de surveillance dans les espaces communs : accord de principe

A la demande de certains copropriétaires, il est demandé de passer au vote la résolution « de principe » relative à l'installation de caméras de surveillance dans les espaces communs. Si le vote s'évère être positif, le syndic fera un appel d'offre et un cahier des charges à présenter lors de la prochaine AG.

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :			
Accord de principe sur l'installation de caméras de surveillance	Votes POUR :	23.250 sur 55.400	(vote 23) Résolution rejetée

8) Remise en conformité du règlement général de copropriété et du règlement d'ordre intérieur explications

Sans objet

9) Situation des fonds et fixation des fonds

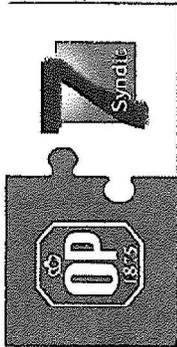
Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

a) Etat des contrats en cours

AG INSURANCE	Assurance habitation		Concierge
SECUREX	Bureau social	IDEWE	Service médical
PROXIMUS	Téléphonie	À définir	Rempl. concierge
ALL ACCESS	Entretien porte garage	KANALIS	Curage égouts
SICLI	Contrôle incendie	CALLEWAERT	Plombier
TOTAL	Fourniture électricité	HYDROBRU	Fourniture eau
EURODYNAMICS	Adoucisseurs	LAMPIRIS	Fourniture Gaz
	Chauffagiste	ISTA	Décompte chauffage
LIFTINC SPRL	Ascensoriste	7 SYNDIC SPRL	Syndic d'immeubles
BELFIUS	Banque	WEHENKEL	Entretien jardins

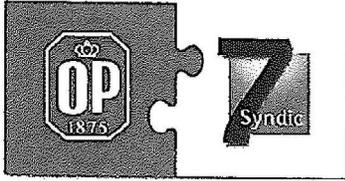
b) Présentation du budget pour l'année 2022-2023

Le budget annuel est calculé ci-dessous sur base des charges réelles de 2022



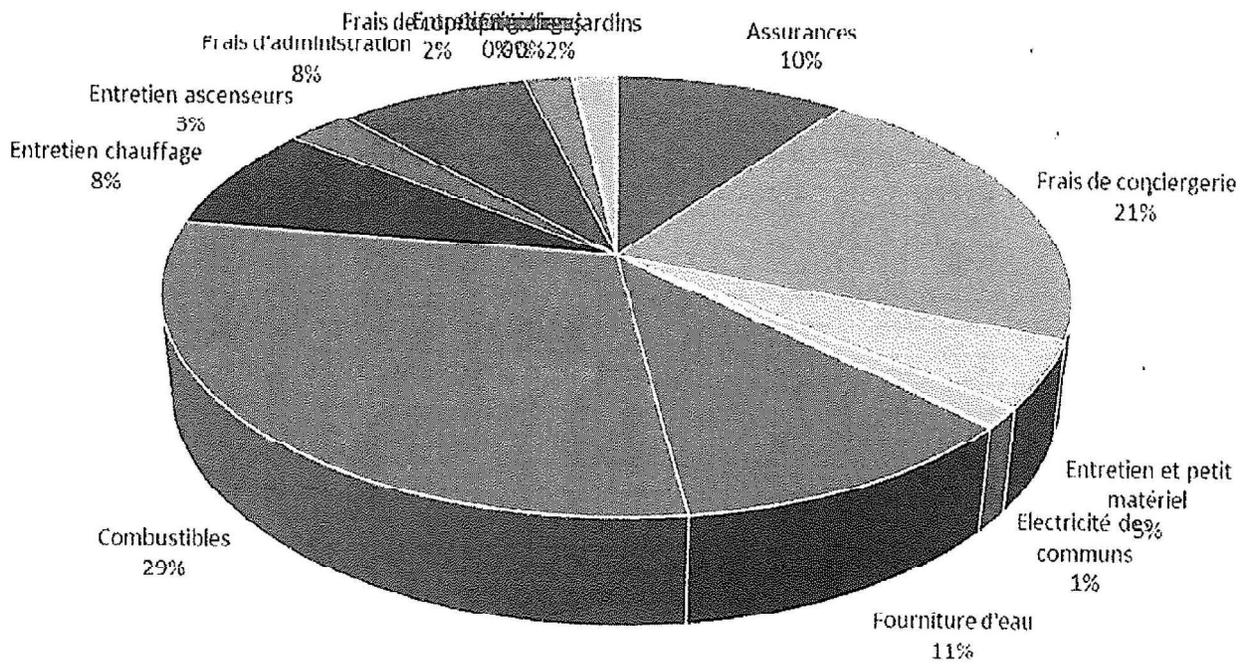
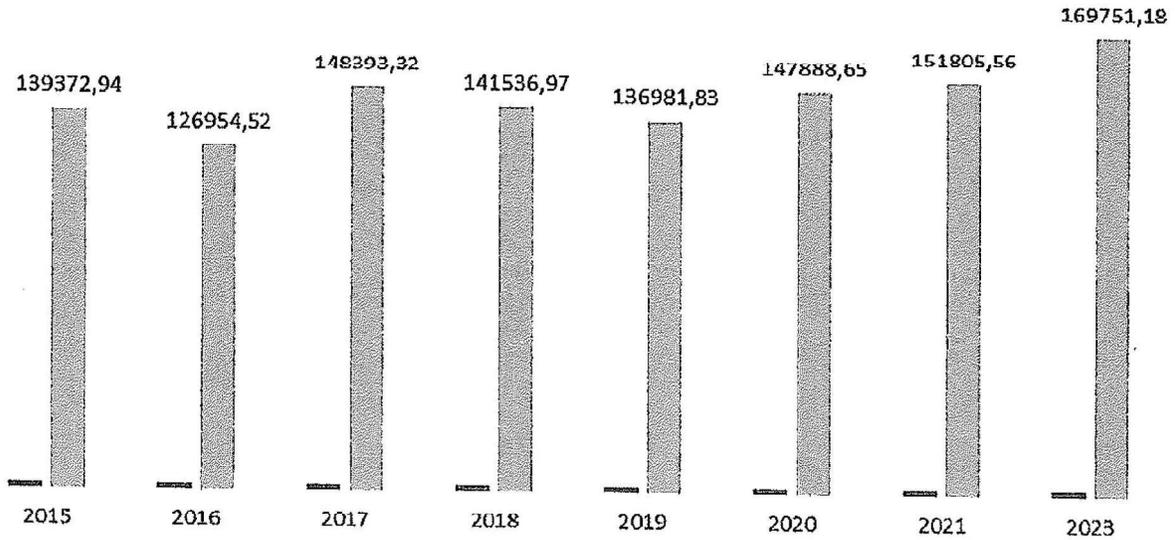
OP Bruxelles Est
 Boulevard Brand Withlock, 87 à 1200 Woluwe Saint Lambert
 Tél 02-268.17.77 | lelemani@op.be

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2023
Assurances	11709,25	11802,12	6957,34	12687,06	12940,80	13946,09	15866,90	16650,25
Frais de conciergerie	26409,52	27938,70	28081,40	28544,70	29115,58	31954,01	33855,34	35548,11
Entretien et petit matériel	5619,18	6836,92	7776,71	6235,59	6360,30	7420,25	7775,69	8164,47
Electricité des communs	1011,32	1124,49	961,94	1084,06	250,00	1358,64	2389,95	2509,45
Fourniture d'eau	20483,17	13932,08	31577,51	19957,74	19000,00	19566,99	17474,80	18348,54
Combustibles	37571,64	25870,93	36294,72	35407,47	32500,00	36813,06	37756,82	50000,00
Entretien chauffage	11502,36	9362,13	9607,70	10191,03	10394,85	5818,73	12635,20	13266,96
Entretien ascenseurs	6403,09	7244,60	8360,41	6383,90	6511,58	6625,06	4403,69	4623,87
Frais d'administration	13539,65	16080,00	12537,44	12805,04	13061,14	13203,41	13257,91	13920,81
Frais de copropriété	1614,64	1099,84	595,95	751,51	250,00	1256,61	3253,24	3415,90
Sinistres			2653,52	2618,20	1000,00	326,70	0,00	0,00
Contentieux	201,77	2500,00	0,00	1833,84	2500,00	4344,50	0,00	0,00
Entretien garages	1581,89	1347,71	974,03	1221,83	1246,27	1395,56	111,06	116,61
Entretien jardins	1725,46	1815,00	2014,65	1815,00	1851,30	3359,04	3024,96	3176,21
	139372,94	126954,52	148393,32	141536,97	136981,83	147888,65	151805,56	169751,18



OP Bruxelles Est
 Boulevard Brand Withlock, 87 à 1200 Woluwé Saint Lambert
 Tél 02-268.17.77 leleman@op.be

EVOLUTION DES CHARGES



c) Maintien ou augmentation des fonds de roulement et de réserve

Le syndic informe qu'au 31.12.2021

• Le fonds de roulement s'élevait au bilan à	24.789,35 €
• Le fonds de réserve s'élevait au bilan à	79.798,00 €
• Le compte courant s'élevait à	56.419,99 €
• Le compte épargne s'élevait à	2.449,10 €

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale vote la résolution comme suit :				
Fonds de roulement : pas d'augmentation	Votes POUR :	55.150 sur 61.050	(vote 25)	<u>Résolution acceptée</u>
Fonds de réserve : 50.000 €/an appelable annuellement et par trimestre	Votes POUR :	67.200 sur 67.200	(vote 26)	<u>Résolution acceptée</u>
Appel de provisions : 170.000 €/an appelable annuellement et par trimestre	Votes POUR :	58.200 sur 61.200	(vote 24)	<u>Résolution acceptée</u>

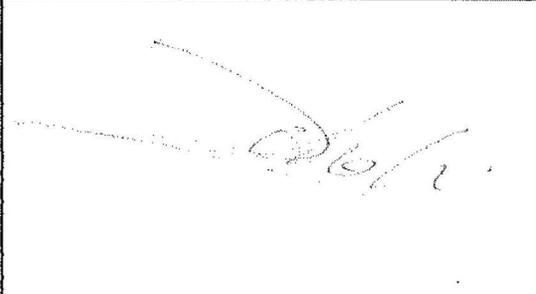
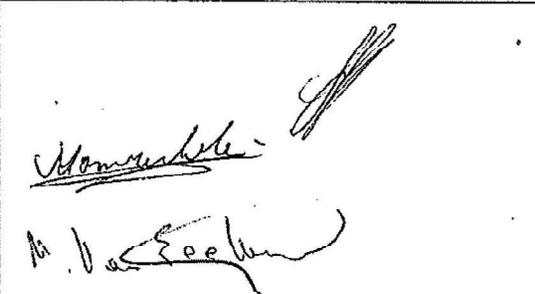
10) Etat des différentes procédures en cours (débiteurs)

Une procédure est encore actuellement en cours :

- ACP LE LEMAN [REDACTED] : jugement en faveur de la copropriété. Montant débiteur cantonné sur le compte des avocats.

11) Fixation de la date de la prochaine AGS : Mars 2023

12) Lecture et signature du procès-verbal

Le syndic	Les copropriétaires
	

Rapport du conseil de copropriété Le Léman Exercice 2019-2022

Concernant l'exercice 2019-2022, nous, le conseil de copropriété, émettons le rapport suivant sur la copropriété le Léman.

Remarques :

1. Le Code Civil prévoit que les membres du Conseil de Copropriété sont élus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante. Les restrictions imposées par les autorités et l'absence de quorum en novembre 2021 ont fait que ce mandat a duré plus longtemps que d'habitude.
2. Nous attirons l'attention des copropriétaires sur le fait que la présence de membres pensionnés dans le conseil de copropriété ne signifie pas que ces derniers n'ont pas d'autres occupations que l'immeuble et qu'ils restent en permanence dans celui-ci.

Concernant les éléments courants nous rapportons :

1. Etre intervenu pour des fuites aussi bien dans la distribution d'eau sanitaire, dans les évacuations d'eau et dans le circuit de chauffage.
2. Etre intervenu pour une fuite dans une descente des eaux pluviales.
3. Etre intervenu pour une inondation dans la cave. Merci à Mr [REDACTED] pour son aide.
4. Etre intervenu pour la parlophonie.
5. Etre intervenu pour des pannes d'ascenseurs.
6. Etre intervenu pour les portes d'entrée.
7. Etre intervenu pour la porte du garage.
8. Etre intervenu pour une panne du détecteur de gaz de la chaufferie.
9. Etre intervenu pour les plantes qui poussent sur le mur arrière.
10. Etre intervenu pour des éclairages dans le parking et dans la cave. On a entre autres récupéré une des anciennes armatures des cages d'escaliers.
11. Avoir organiser des collectes des encombrants.
12. Avoir constater des dépôts clandestins dans les caves.
13. L'observation d'un non-respect du tri des déchets. Nous en profitons pour rappeler que le tri sélectif est une obligation légale en Région de Bruxelles-Capitale. Des bidons d'huiles de friture sont abandonnés dans les caves, il y a un point de récolte d'huile à moins de 300 mètres.
14. Le manque de civisme ou de capacité de vivre ensemble. Par exemple ne pas prévenir qu'un lift viendra bloquer un accès, enlever les avis, les déjections canines dans le jardin.

Cet exercice, le conseil de copropriété a porté une attention toute particulière à :

1. Essayer de maintenir malgré les contraintes une collaboration entre les membres du conseil et avec le Syndic.
2. Suivre les entrées et sorties en collaboration avec le concierge.
3. Être présent (au moins un des membres du Conseil de Copropriété) lors des visites du Syndic.
4. Dans la mesure du possible voir le technicien qui intervient (si prévenu, si présent ...).
5. Exploiter le système de suivi des demandes du Conseil de Copropriété vers le Syndic.
6. Exploiter le système le suivi des visites des prestataires de service.

Concernant le syndic nous observons :

1. 7Syndic a été acheté par l'Office de Propriétaires.
2. Il y a eu des changements de gestionnaires.

Concernant le concierge :

1. Mr [REDACTED] est passé en CDI à la date du 01/10/20.
2. Nous lui avons confié des petits travaux pour le bien de la communauté.

Cet exercice, nous avons veillé à la réalisation des travaux suivants :

1. Des travaux de mise en conformité des ascenseurs ont dû être effectués après un contrôle du SPF Affaires Economiques.
2. Réparation de l'éclairage de l'ascenseur ABC.
3. La mise en route de la cogénération et de la régulation de la chaufferie.
4. Le remplacement de l'éclairage de secours défectueux de la cage d'escalier FGH.
5. Le remplacement de l'éclairage partiellement défectueux du hall d'entrée.
6. Le remplacement de la pompe à eau dans la chaufferie.
7. La rénovation des terrasses.

Concernant les prestataires de services nous sommes :

1. Mitigés quant aux prestations de Liftinc (prestataire pour les ascenseurs)
2. Insatisfaits de la société qui remplaçait le concierge en 2020.
3. Insatisfaits des jardiniers qui se sont succédés.
4. Au point de vue plomberie : satisfaits de M [REDACTED], insatisfaits de SW Plomberies et mitigés pour Dewame.
5. Globalement satisfaits de tous les autres prestataires.

Concernant les travaux à venir nous observons :

1. Finaliser les kots à vélos (installer plus de crochets).
2. Réparer l'égout devant l'immeuble.
3. Devoir procéder à la vérification de la dalle au-dessus du parking.
4. Devoir revoir l'installation électrique dans les sous-sols (éclairage insuffisant, éclairage de secours en panne, chemin de câbles, prises). Nous allons attendre les rapports d'inspection dans le cadre du permis d'environnement afin que les travaux préparés soient les bons.

Travaux hors du contrôle du Syndic et du Conseil de Copropriété :

1. SIBELGA a changé une partie des installations internes (cadre de la cogénération).
2. SIBELGA a procédé au changement des câbles électriques qui alimentent l'immeuble.
3. SIBELGA a rénové son local.
4. PROXIMUS a installé la fibre optique dans l'immeuble. Le raccordement des appartements est une décision individuelle.

De façon générale, nous concluons notre rapport en disant que :

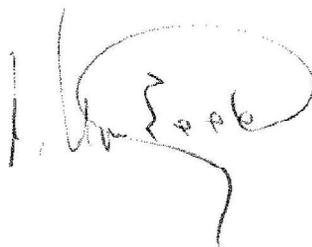
1. Nous sommes satisfaits de la situation générale de l'immeuble.
2. Nous sommes globalement satisfaits de nos prestataires de services.
3. Nous sommes globalement insatisfaits de la société OP-7Syndic et concerné par le manque de réactivité.
4. Nous sommes disposés à observer une année supplémentaire l'évolution du travail du Syndic et donner une chance à la nouvelle gestionnaire en renouvellement le contrat du syndic.

Le Conseil de Copropriété

[REDACTED]


[REDACTED]

[REDACTED]



RESIDENCE "LE LEMAN", sise au 04 avenue Henry Dunant à Evère.

RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES - Exercices 2019-2020-2021

La Commissaire aux Comptes a effectué le contrôle des comptes de la copropriété dans l'esprit de l'arrêté royal du 12 juillet 2012.

Le contrôle des comptes 2019-2020-2021 a été effectué par Madame [REDACTED] Commissaire aux Comptes.

Le contrôle a été effectué **journellement** sur base de tous les mouvements bancaires. Tous ceux-ci ont été encodés par Me. [REDACTED], au format d'un livre de banque, ce qui permet de contrôler chacun de ces mouvements.

En 2019 il y a eu 939 mouvements.
En 2020 il y a eu 810 mouvements.
En 2021 il y a eu 799 mouvements.

Cette manière de procéder permet à la commissaire aux comptes :

- De faire le total annuel des versements par copropriétaire.
- De faire le total annuel des débits par intervenants
- De contrôler chaque débit, d'en vérifier leur concordance, poste par poste, avec les montants présentés dans les décomptes 2019, 2020 et 2021 établis par le Syndic.

Il en résulte que son solde annuel du compte courant et du compte épargne concorde avec ceux de la banque et avec les montants annoncés aux bilans établis par le Syndic.

Le contrôle 2020 n'a pas été simple avec le changement de logiciel.
Le contrôle 2021 n'a pas été simple avec la fusion OP.
Mme. [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] ont posé conjointement plusieurs questions au Syndic. Elles ont toutes reçu une réponse satisfaisante pour les exercices 2019 et 2020.
En ce qui concerne 2021, nous sommes encore en attente de quelques réponses.

Balance des occupants au 31/12/2021

A ce jour, la balance des occupants au 31/12/2021 n'a pas encore été communiquée au Commissaire aux Comptes.

Solde bancaire :

Ce 17/10/2022 le solde bancaire disponible est de 46.093,67eur, fond de roulement et fond de réserve confondus, et de 3.235,25eur au compte épargne.
Soit un total de 49.328,92eur.

Bien que les appels de fonds se font sur un seul compte, la comptabilité du fond de réserve et du fond de roulement, conformément à la loi, font l'objet d'une comptabilité séparée, établie par le Syndic.

En conclusion :

Les comptes correspondent aux pièces contenues dans les facturiers d'entrée et de sortie.
Les comptes donnent une image correcte de la situation financière de la copropriété.

Il en résulte, que suite à son analyse, et en l'état, la Commissaire aux Comptes, en toute bonne foi, valide la comptabilité des décomptes annuels 2019 et 2020, présentée par le Syndic.

Monsieur Vanoverschelde, Président du CC, valide la méthode de travail et les conclusions du rapport.

Mme [REDACTED] et Mr. [REDACTED] proposent l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale en ce qui concerne 2019 et 2020.

En ce qui concerne les comptes 2021, leur approbation doit être reportée à la prochaine AG.

La Commissaire aux Comptes souhaite que dans le PV de l'AGS de ce 17/10/2022, il soit acté que :

En ce qui concerne la résidence « LE LEMAN » le ou la Commissaire aux Comptes reçoit une « Acces Card » afin de pouvoir consulter les comptes bancaires.

Fait à Evere, le 17/10/2022.

[REDACTED],
Commissaire aux Comptes.



Pour accord [REDACTED]
Président du Conseil de Copropriété.



Feuille de présence

Assemblée générale du 17/10/2022

**ACP LE LEMAN (N. Entr. : BE0850.133.734) Avenue Henri
Dunant, 4 1140 Bruxelles 01/01/2021 - 31/12/2021**

7 SYNDIC

Avenue Brand Whitlock, 87 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél. : 02-268.17.77 / Fax : 02-268.17.87